



**AN 2024  
24-072**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAIN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE  
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

### **Absent excusé :**

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

04/12/2024

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

### **DATE D'AFFICHAGE :**

04/12/2024

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif (BP) 2024 du budget principal de la Ville adopté par délibération du Conseil Municipal n°24-025 du 3 avril 2024,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20241211-DEL24\_072-D

Considérant qu'il convient d'apporter au BP 2024, par décision modificative, diverses modifications budgétaires en dépenses d'investissement afin de prendre en compte les éléments non connus lors du vote du budget,

Considérant que cette décision modificative se compose de :

**Dépenses d'investissement :**

- Diminution des crédits de la ligne d'investissement suivante : Fonction 510 Nature 2128 Opération 305 d'un montant de 68 000 €,
- Augmentation des crédits de l'opération Réhabilitation du complexe Mimoun : Fonction 321 Nature 21351 Opération 363 d'un montant de 68 000 €.

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 5 décembre 2024,

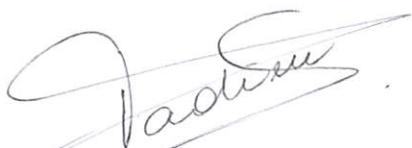
Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix Pour, 6 Abstentions : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de Mme Nadette PRUVOST), M. Jean-Yves SAUVÉ (pouvoir de M. Philippe GARCIA), M. Guillaume BASSET et Mme Denise AMBLARD),

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** les modifications budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Fonction	Nature	Opération	Libellé	Montant
<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				<b>0,00</b>
510	2128	305	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS BÂTIMENT PUBLICS	-68 000,00
321	21351	363	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS BÂTIMENT PUBLICS	68 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable public.



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 18/12/2024

Et publié le 18/12/2024



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com